

LE MONOPOLE PHARMACEUTIQUE ET SON AVENIR



« *Regards croisés sur l'institution qu'est le monopole pharmaceutique français et ses possibles évolutions au sein de l'Europe.* »

Éditeur : LEH Édition

www.leh.fr

Les cahiers de droit de la santé

Parution : mars 2017

Format : 160 x 240 mm

186 pages

ISSN : 2493-0008

Prix : 45 € TTC

Pour commander :

www.leh.fr ou info@leh.fr ou tél. 05 56 98 85 79.

Auteurs

Sous la direction de : Antoine Leca, Catherine Maurain, Isabelle Moine-Dupuis, Guillaume Rousset

Auteurs : Ali Bencheneb, Michel Cotnoir, Olivier Debarge, Éric Fouassier, Mathieu Guerriaud, Olivier Guillod, Tetsu Isobe, Aurélie Mahalatchimy, Hélène van den Brink

Présentation

Le monopole des médicaments en France est une institution ancienne et traditionnelle, puisqu'il s'est peu à peu formé entre le XI^e et le XVIII^e siècles. Il a été consacré par la loi du 21 germinal de l'an XI dans une finalité clairement sanitaire. Toutefois, dans le cas de la pharmacie, cette logique sanitaire a été brouillée par le caractère commercial des activités exercées, qui a hypertrophié la logique socio-économique du dispositif.

Aujourd'hui, si ce monopole doit évoluer, c'est précisément en cherchant à concilier ces deux dimensions, sanitaire et économique, ainsi qu'à équilibrer le service public et le marché. Mais différents scénarios sont envisageables. D'autant que le droit français doit composer avec les règles européennes et que des systèmes très différents existent chez nos voisins. L'ouvrage se termine d'ailleurs sur des « regards de droit comparé », suisse, britannique, canadien, algérien et japonais.

Ces travaux ont été réunis à l'occasion du colloque de l'Association française de droit de la santé (AFDS) qui s'est tenu le 11 octobre 2016 à Paris.

